



# Prise de position du CCRE sur l'avenir de la politique de développement rural de l'UE - juin 2010 -



Conseil des Communes  
et Régions d'Europe  
Council of European  
Municipalities and Regions

**Conseil des Communes et Régions d'Europe**

Contact: [marit.schweiker@ccre-cemr.org](mailto:marit.schweiker@ccre-cemr.org)

Phone : + 32 2 500 05 44

- juin 2010 -

# **Position politique du CCRE sur l'avenir de la politique de développement rural de l'UE**

## **1. Une politique de développement rural pour relever les défis spécifiques des zones rurales**

Il ne faudrait pas considérer les zones rurales comme des zones sous-développées. Cependant, en dépit de leurs atouts spécifiques et de leur diversité, les zones rurales sont confrontées à un certain nombre de défis communs, qui diffèrent de ceux rencontrés par les zones urbaines. Parmi ceux-ci :

- L'agriculture n'est plus l'épine dorsale de la plupart des économies rurales ni le pilier de l'emploi rural.
- Les taux de chômage sont généralement plus élevés, une situation de plus en plus fréquente car les grandes entreprises agricoles à forte intensité de ressources se développent au détriment des entreprises plus petites à forte intensité de main-d'œuvre.
- Garantir la proximité des services et l'accès à ceux-ci est plus difficile dans les zones rurales reculées, en raison de la faible densité de population et de la dispersion des habitants. Les fournisseurs de services sont confrontés à une fréquence d'utilisation faible, un isolement et des coûts plus élevés.
- Le manque de perspectives d'emploi et de qualité des services conduisent à l'émigration, surtout chez les jeunes et les femmes.
- Le vieillissement démographique est plus prononcé dans les zones rurales.
- Les défis environnementaux, tels que le changement climatique, la biodiversité, les questions relatives à l'énergie et à l'eau, ont une dimension rurale particulière.

Les politiques de développement rural doivent relever ces défis, en tenant compte des forces et opportunités spécifiques des zones rurales, et contribuer à développer davantage ces dernières.

## **2. Le développement rural au centre de la politique agricole commune de l'UE**

La politique de développement rural, relevant actuellement de la politique agricole commune, ne peut pas desservir adéquatement le développement rural de manière globale. La raison en est que, dans la conception actuelle, on considère que le développement rural (pilier 2) vient compléter

l'agriculture (pilier 1). Cependant, une véritable politique de développement rural se doit d'être plus large et d'adopter une approche de plus en plus globale, fondée sur le territoire. Elle devrait offrir à tous les secteurs et acteurs la possibilité de développer et de diversifier les activités économiques dans les zones rurales.

### **3. Une politique de développement rural qui encourage le développement socio-économique durable**

La politique de développement rural de l'UE devrait chercher à créer un développement économique, social et durable équilibré dans toutes les zones rurales en Europe. Selon cette approche, les politiques de développement rural devraient porter essentiellement sur :

- La diversification et le développement économiques, en mettant l'accent sur l'économie verte;
- Les actions contre la pauvreté en milieu rural et l'exclusion sociale;
- La gestion durable des terres et de l'environnement;
- L'accessibilité des infrastructures (et notamment la large bande) et des services (et notamment l'éducation).

### **4. Les collectivités locales, moteur du développement rural**

Le rôle des collectivités locales et régionales est décisif si l'on veut parvenir à un développement économique, territorial et social au niveau local, national et européen. La politique de développement rural serait bien plus réussie et efficace si elle était formulée, mise en œuvre, contrôlée et évaluée par les collectivités locales et régionales. Les collectivités locales devraient avoir la possibilité de déterminer leurs priorités en matière de dépenses effectuées localement à l'aide des fonds communautaires de développement rural. Une approche locale et régionale non seulement serait plus efficace en termes de coûts, réduirait la bureaucratie et ciblerait efficacement les interventions au niveau local, mais serait également plus proche des citoyens, renforcerait la légitimité démocratique des dépenses et maximiserait la valeur ajoutée européenne.

### **5. La politique de développement rural basée sur le partenariat multisectoriel au niveau local et la coopération à multi-niveaux**

Le développement rural est une politique horizontale qui est liée à de nombreuses politiques sectorielles, telles que les transports, l'éducation, les soins de santé, l'aide sociale, l'aménagement du territoire, etc. Une politique de développement rural globale et fondée sur le territoire, qui intègre la dimension rurale spécifique dans les différentes politiques concernées, s'avère dès lors essentielle.

Les collectivités locales et régionales sont les mieux placées pour coordonner la coopération horizontale avec les entreprises locales, les associations de bénévoles et les autres collectivités locales. En leur qualité de partenaires chefs de file dans l'établissement de partenariats locaux, elles peuvent développer une approche stratégique et garantir la responsabilité démocratique. Une approche fondée sur le partenariat local doit également être combinée avec une coopération verticale entre les niveaux local, régional, national et européen. Ceci permettrait de formuler, d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de développement fondée sur le territoire, adaptée aux spécificités et aux besoins particuliers de chacune des régions, de telle façon que les objectifs locaux et, en fin de compte, européens, soient atteints.

La future politique devrait s'inspirer de l'approche LEADER afin de développer de manière optimale une mise en œuvre ascendante basée sur les partenariats locaux.

## **6. Une politique de développement expansive au bénéfice de tous**

Pour la période de financement actuelle (2007 – 2013), le budget pour le développement rural a été réduit et la plupart des Etats membres n'ont pas choisi de consacrer un pourcentage élevé aux mesures en faveur du développement local. C'est pourquoi nous préconisons une augmentation du budget à allouer au développement rural.

Si la structure actuelle de la Politique agricole commune de l'UE reste en l'état, les mesures en faveur du développement économique rural au sens large (axe 3), centrées sur les personnes et les emplois, devraient se voir attribuer un pourcentage significativement plus élevé des fonds. L'important est que les communautés rurales reçoivent des fonds communautaires le soutien qu'il leur faut, que ce soit par le biais du développement rural ou de la politique de cohésion.

Dans le même temps, les mesures en faveur de l'agriculture doivent être réexaminées afin de garantir un développement rural équilibré sur tout le territoire de l'UE : les formules permettant de calculer le montant des paiements directs accordés aux agriculteurs devraient être identiques dans l'ensemble de l'Union, et les approches innovantes, ainsi que le transfert de savoir-faire, en ce compris l'utilisation des TIC, dans le domaine de l'agriculture, devraient être davantage soutenus.

## **7. Modalités de financement simplifiées et plus souples**

Il faut simplifier les programmes de financement et les procédures administratives, afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les collectivités locales et régionales. Les procédures sont en effet inutilement bureaucratiques et leur lourdeur constitue un obstacle important à l'efficacité et l'efficience des investissements des fonds communautaires. Les

charges administratives dissuadent en outre les collectivités locales d'accéder aux fonds pour la première fois. Combinée à une réelle simplification, une approche de plus en plus décentralisée pourrait simplifier les procédures, clarifier la fonction de gestion et apporter une meilleure efficacité. Dans la pratique, nous constatons également que, bien souvent, les bons projets ne cadrent pas exactement avec les programmes de développement rural, et ne peuvent donc pas recevoir de soutien financier. Au plus un nouvel objectif est ambitieux, au plus les mesures doivent être flexibles afin de stimuler la créativité, l'esprit d'entreprise, l'innovation et susciter l'enthousiasme.

## **8. La réalisation cohérente et stratégique des programmes communautaires de développement rural et régional**

La politique agricole, telle qu'elle est menée actuellement, ne favorise pas suffisamment le développement cohérent et intégré des zones rurales. Il est par conséquent essentiel d'harmoniser et d'aligner autant que possible les procédures financières et administratives des différents fonds. Les politiques communautaires de développement rural et de développement régional doivent se compléter mutuellement, tant d'un point de vue stratégique que pratique. Il est nécessaire pour cela de définir clairement au préalable la portée du financement, les objectifs et les résultats. Les collectivités locales sont les mieux placées pour coordonner les initiatives communautaires en matière de financement au niveau local, en veillant à ce que la politique de développement rural et les fonds structurels répondent de manière cohérente aux besoins des collectivités. Des procédures financières et administratives harmonisées, incluant des critères d'éligibilité, une application et un audit communs à tous les fonds communautaires disponibles pour le développement rural ou la cohésion territoriale, sont essentielles à leur succès, car elles permettent de réduire la bureaucratie, le double emploi et d'améliorer les résultats. Outre une meilleure articulation, les aspects liés au développement rural devraient être mieux considérés dans la politique régionale.

## **9. Une approche globale centrée sur les zones économiques fonctionnelles**

Les zones urbaines et rurales sont reliées entre elles, que ce soit économiquement, politiquement, socialement et physiquement, à travers le logement, l'emploi, l'éducation, les transports, le tourisme, l'utilisation des ressources, etc.

Les zones rurales et urbaines coexistent souvent dans le cadre d'économies fonctionnelles plus larges. Les liens entre zones urbaines et rurales et les petites villes et les villes deviennent des éléments essentiels à la compréhension d'un territoire, et aucune politique ne devrait penser exclusivement au développement soit "urbain", soit "rural".

L'Union européenne devrait adopter un point de vue global et équilibré, et reconnaître qu'une approche basée sur le développement local est plus à même de répondre aux besoins des zones différentes les unes des autres mais interconnectées qui existent au sein d'un territoire économique fonctionnel.

#### **10. Le succès de l'initiative Europe 2020 dépend des zones rurales**

Le développement rural sera indispensable à la réalisation des objectifs de l'initiative Europe 2020. Ceci concerne tous les aspects de la stratégie et nécessite des mesures ciblées pour les zones rurales, qui tiennent pleinement compte de leurs spécificités. Les collectivités locales et régionales doivent pour ce faire être impliquées dans l'élaboration des actions et des mesures y afférentes, lesquelles devront alors être mises en œuvre selon une approche territoriale globale basée sur le partenariat.





**> CEMR Paris**

15 Rue de Richelieu  
F-75001 Paris  
Tel : + 33 1 44 50 59 59  
Fax : + 33 1 44 50 59 60  
[www.ccre.org](http://www.ccre.org)  
E-mail : [cemr@ccre.org](mailto:cemr@ccre.org)

**> CEMR Brussels**

Square De Meeûs 1,  
B-1000 Brussels  
Tel : + 32 2 511 74 77  
Fax : + 32 2 511 09 49  
[www.ccre.org](http://www.ccre.org)  
E-mail : [cemr@ccre.org](mailto:cemr@ccre.org)



DG Education and culture

With the financial support of the European Commission.  
Support for bodies active at European level in the field of active European citizenship



CEMR partner